

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs
Canton de Bethoncourt
COMMUNE DE NOMMAY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY Du 10 novembre 2025

Délibération 2025-35

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
06/11/2025	12/11/2025	16	3	13	1	2	15

Délibérations 2025-36 à 41

Convocation	Affichage liste des délibérations	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
06/11/2025	12/11/2025	16	3	14	0	2	16

L'an deux mille vingt-cinq, **le dix novembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué et présidé par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la Foyothèque sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Jean WILK, Béatrice DUFOUR, Bernard CRANNEY, Philippe MEILLET, Françoise CIRET, Sophie FAIVRE, Didier FRICHET, Christiane MEHRENBERGER, Elodie LAURENT, Emmanuel COHN, Jean-Michel GRANDJEAN (arrivé à 18h50), Cédric VUILLEMOT (arrivé à 19h).

Procurations :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Rachel BULMÉ	Thierry THEVENOT
Marielle JORDHERY	Françoise CIRET

Assistait à la séance : Monsieur Emmanuel KORNPROBST, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du Conseil Municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal, **Elodie LAURENT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15/09/2025
2. Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
3. Autorisation de transfert de la future voirie (lotissement Néolia)
4. Décision Modificative
5. Subventions 2025 aux associations (attribution n°3)
6. Subvention à la Ligue contre le Cancer
7. Tarif Diner conférence de Noël
8. Tarifs municipaux
9. Questions et informations diverses.

La séance a été déclarée ouverte à 18h30

QUESTION N°2025-34 :

➤ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15/09/2025**
Le compte-rendu de la séance du 15/09/2025 est approuvé :
à L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2025-35

OBJET : Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Béatrice DUFOUR, Adjointe déléguée à l'urbanisme.

Madame DUFOUR expose :

Vu la délibération n°2025-22 du Conseil Municipal du 11 juillet 2025 concernant les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du PLU en vue de faire évoluer le règlement littéral et les articles UA/UE 11 du PLU en vigueur pour adapter les règles de hauteur et les matériaux autorisés pour les clôtures et l'aspect des toitures.

Vu l'avis tacite n°2025ACBFC42 de l'Autorité Environnementale (réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34 du Code de l'Urbanisme), en date du 30 juin 2025, confirmant que la modification simplifiée n°2 du PLU de Nommay ne requerrait pas la réalisation d'une évaluation environnementale ;

Vu la mise à disposition au public du projet de modification simplifiée n°2 du PLU pendant un mois (du 2 septembre au 2 octobre 2025), en mairie aux heures habituelles d'ouverture, pour que chacun puisse prendre connaissance du projet de modification et de ses motifs, et puisse formuler d'éventuelles remarques ;

Vu le courrier d'un administré, notifié en Mairie, relevant les recommandations formulées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et les deux commentaires émanant de la population, porteurs de contributions énoncées sur le registre de consultation prévu à cet effet ;

Vu les avis rendus par les Personnes Publiques Associées :

- **L'INAO (Institut National de l'Origine et de la Qualité)** a fait savoir que le projet n'appelait pas de remarque particulière à formuler, en date du 7 juillet 2025 ;
- **La Chambre de Commerce et d'Industrie Saône-Doubs** a communiqué un avis favorable, en date du 7 juillet 2025 ;
- **Le Département du Doubs** a transmis un avis favorable sous réserve de la prise en compte d'une observation sur le projet, en date du 11 juillet 2025 ;
- **La Chambre de Métiers et de l'Artisanat Bourgogne Franche-Comté** a remis un avis favorable, en date du 18 juillet 2025 ;
- **La Chambre d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort** a donné un avis favorable, en date du 22 juillet 2025 ;
- **La Direction Départementale des Territoires du Doubs** a émis pour le compte de la DRAC, plusieurs recommandations, en date du 23 juillet 2025. La DRAC a, par ailleurs, regretté que la présente modification ne fasse pas apparaître de paragraphe dédié à la protection du patrimoine. La valorisation et la préservation du patrimoine local auraient, en effet, mérité, selon elle, une attention particulière, afin de garantir la cohérence et l'identité du territoire.

Madame l'Adjointe déléguée à l'urbanisme rappelle que la commune a prescrit, par délibération n°2024-33 du conseil municipal du 25 novembre 2024, la révision de son PLU. Il précise, qu'à ce titre, la commune prendra en compte la préservation et la mise en valeur du patrimoine local.

Considérant que les observations du public et les avis des personnes publiques associées justifient de procéder à quelques ajustements de la modification simplifiée du PLU, énoncés ci-dessous en gras :

- Articles UA/UE 11 – Aspect extérieur : Les couleurs :
 - **La couleur noire est proscrite, en particulier pour les toitures**, sauf pour les clôtures de type ferronnerie.
 - **Pour faire face aux épisodes récurrents de canicule, les couleurs claires sont à privilégier.**
- Articles UA/UE 11 – Aspect extérieur : Les toitures :
 - La couleur de la toiture devra être d'une teinte comprise entre le rouge et le brun ou dans une teinte gris anthracite. **La couleur noire est proscrite.**
 - **Pour faire face aux épisodes récurrents de canicule, les couleurs claires sont à privilégier.**

Considérant que le PLU modifié tel qu'il est présenté au conseil municipal est prêt à être approuvé ;

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- Confirmer, au regard de l'avis tacite n°2025ACBFC42 de l'autorité environnementale (réputé favorable à l'exposé mentionné au 2° de l'article R. 104-34 du Code de l'Urbanisme), sa décision de ne pas soumettre à évaluation environnementale la procédure de modification simplifiée n°2 du PLU,
- Approuver la modification simplifiée n°2 du PLU telle qu'annexée à la présente délibération.

Conformément aux articles R. 153-20 et R. 153-21 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera affichée pendant un mois en Mairie et mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Cette demande est approuvée à **L'UNANIMITÉ**

Le PLU ainsi que la délibération qui l'approuve seront publiés sur le portail national de l'urbanisme conformément à l'article L. 153-23 du Code de l'Urbanisme.

DELIBERATION N°2025-36

OBJET : Autorisation de transfert de la future voirie « lotissement NEOLIA ».

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que NEOLIA déposera cette année un Permis d'Aménager sur la zone AUe du PLU de NOMMAY au lieu-dit « Es Bancs » à proximité de la Rue de la Chapelle.

NEOLIA réalise une opération de lotissement comprenant au total 12 lots destinés à la construction de maisons individuelles sur le territoire de la commune de NOMMAY sur les terrains cadastrés lieu-dit « Es Bancs », section AC, d'une contenance totale à lotir d'environ 7 150 m².

La commune de NOMMAY, par convention, s'engage à prendre en charge, dès le constat de leur parfait achèvement et de leur bonne exécution, l'ensemble des voiries créées au sein du lotissement et des réseaux autres que les réseaux d'assainissement, d'eau potable et les infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales qui seront pris en charge par Pays de Montbéliard Agglomération (PMA). Les constats du parfait achèvement des travaux seront réalisés avec l'ensemble des concessionnaires relatifs à ces travaux, et les PV de réception seront dressés et signés avec l'ensemble des partenaires. À la suite de ces réceptions, une Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT) sera déposée par NEOLIA en Mairie.

Le transfert de propriété en résultant sera régularisé par un acte notarié, chez le notaire en charge du futur lotissement. Les frais de notaire relatifs à cette rétrocession seront supportés par NEOLIA.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à :

- **15 VOIX POUR**
- **1 ABSTENTION (Jean-Michel GRANDJEAN)**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de NOMMAY à signer la convention de transfert qui sera annexée au Permis d'Aménager (PA 12.01 convention de transfert N°1).

DELIBERATION N°2025-37**OBJET : Décisions Modificatives.**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, Adjoint délégué aux finances.

Il est proposé au Conseil Municipal les ajustements budgétaires suivants pour continuer à assurer les remplacements des personnels suite à des absences imprévisibles :

FD 615231 : Entretien et réparation Voiries	FD 64131	Rémunération du personnel Personnel non titulaire Rémunération
- 5 000 €		+ 5 000 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean WILK, Adjoint délégué aux finances et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal vote les ajustements budgétaires ci-dessus et adopte cette **DECISION** à : **L'UNANIMITÉ**

DELIBERATION N°2025-38**OBJET : Subventions 2025 aux associations - Attribution N°3.**

Suite à la réception d'une nouvelle demande de subvention, Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, Adjoint aux finances.

Monsieur Jean WILK propose de faire suite aux délibérations 2025-28 et 2025-33 et d'allouer la subvention suivante à l'association ci-dessous.

SUBVENTIONS 2025	
Associations Extérieures	
Association « Un rêve, un cheval, une famille »	100 €
Harmonie de Grand Charmont	135 €
TOTAL	235 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux finances et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote la subvention citée ci-dessus.

Cette DECISION est adoptée à : **L'UNANIMITÉ**

DELIBERATION N°2025-39**OBJET : Subvention à la Ligue contre le Cancer**

Monsieur le Maire expose :

Le repas en musique « Octobre Rose » du 11 octobre 2025, proposé en partenariat avec notre traiteur Foyen Didier GARING, a rencontré un vif succès.

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention exceptionnelle de 600 € à la Ligue contre le Cancer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

- une subvention de 600 € à la Ligue contre le Cancer

Cette subvention est ACCORDEE à : **L'UNANIMITÉ**

DELIBERATION N°2025-40**OBJET : Tarifs dîners conférence de Noël**

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de tarifer pour :

- Dîner conférence de Noël : 35 € / personne

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, **DECIDE** : d'adopter ce tarif à : **L'UNANIMITÉ**

Le Conseil Municipal de Nommay :

- autorise le Maire à émettre les titres de recette correspondants

COMMUNE DE NOMMAY

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2025

DELIBERATION N°2025-41**OBJET : Tarifs municipaux 2026**

A compter du 1er janvier 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer les tarifications suivantes :

1 - Location Salles communales

Cautions salles : 50 % du tarif de la location

Salle Jacques Prévert				
	Tarif 1 jour (du lundi au jeudi)		Tarif Weekend et jours fériés	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Association Foyenne ¹	100.00 €	120.00 €	100.00 €	120.00 €
Particulier Foyen	110.00 €	130.00 €	210.00 €	250.00 €
Association extérieure	180.00 €	240.00 €	370.00 €	490.00 €
Particulier extérieur	330.00 €	390.00 €	410.00 €	530.00 €

¹ gratuité 1 fois/an

Matériel	Location	Caution
Podium	60.00 € ² + 10 € par plateau ³	150.00 €
Percolateur	30.00 € ²	185.00 €

² Location du matériel réduit de 50 % pour les particuliers Foyens et associations

Foyennes

³ Supplément ne concernant pas les associations foyennes

Seront facturées aux prix coûts toutes casses et détériorations.

Salle Mairie (1 ^{er} étage)		
	1/2 journée	1 jour
Association Foyenne	0.00 €	0.00 €
Particulier Foyen	15.00 €	30.00 €
Association extérieure	30.00 €	60.00 €
Particulier extérieur	30.00 €	60.00 €
Décès Foyen si salle disponible	0.00 €	-

½ journée = une tranche de 6h entre 9h et 22 h

Salle Ecole de Danse	
	1/2 journée
Association Foyenne	0.00 €
Activité professionnelle *	20.00 €

½ journée = 8h-12h30 ou 13h30-18h

* uniquement activités : médicale, artistique et culturelle

Tableau Inventaire – Casse vaisselle

Désignation	Prix unitaire TTC	Désignation	Prix unitaire TTC
- ASSIETTES A FROMAGE OSLO BLANC (n°4 220/212)	5.00	- FOURCHETTE GROSSE L50cm	17.15
- ASSIETTES PLATES OSLO BLANC (n°3 245/235)	5.35	- FOURCHETTES DE TABLE FRIDA	1.25
- ASSIETTES A DESSERT OSLO BLANC (n°7 188/180)	5.00	- LOUCHES DE TABLE L.31,5CM	7.60
- ASSIETTES CREUSES OSLO BLANC (n°4 220/212)	5.00	- LOUCHE INOX Ø 14	22.55
- CASSEROLES INOX Ø 18	30.70	- OUVRE BOITE CASTOR	1.20
- BAC GERBABLE 60/40/85	18.35	- PANIER A COUVERT	26.05
- BAC GERBABLE 60/40/135	20.75	- PASSOIRE Ø 40CM	100.35
- CHAISES	45.90	- PERCOLATEUR	185.00
- CHARIOT DE CUISINE	312.70	- PLANCHE A PAIN 60X40X20 (SOLIDUR)	50.75
- CINTRES	2.95	- PLAQUE A ROTIR 50X40	104.25
- CORBEILLES A PAIN ONOXAL L.26,5CM	8.60	- PLATEAU 46X36	12.50
- COUPES TAHITI	2.95	- PLATS A POISSON INOX (OVAL) 60X27	16.25
- COUTEAU A PAIN L 20 CM	20.20	- PLATS RONDS INOX Ø33CM	13.20
- COUTEAUX DE TABLE FRIDA	1.95	- POUBELLE AU BAR	22.45
- COUTEAU BOUCHER GRAND MODELE L.30CM	26.20	- POUBELLE A ROULETTE	177.50
- COUVERT A SALADE GM 30CM	10.60	- RAVIERS	1.45
- COUVERT A SALADE PM 26CM (le lot)	4.85	- SALADIER GROS MODELE Ø 26 CM	10.00
- CRUCHES	4.75	- SALADIER PETIT MODELE Ø 23 CM	3.85
- CUILLERES DE TABLE FRIDA	1.25	- SOUCOUPES OSLO BLANC	2.05
- CUILLERES A CAFE FRIDA	1.05	- TABLES	214.20
- CUVETTE PLASTIQUE RONDE	2.25	- TASSES A THE 15cl	3.30
- DECAPSULEUR	0.95	- TASSES A CAFE 9 CL	3.10
- DEFIBRILATEUR	2 436	- TIRE BOUCHON LIMONADIER	14.50
- DISTRIBUTEUR SAVON	32.25	- TIRE BOUCHON zig zag (levier)	7.30
- DISTRIBUTEUR ESSUIE MAINS	46.55	- TORCHONS DE CUISINE	2.25
- ECUMOIR Ø 14	13.50	- VERRE NAPOLI 24 CL (VERRE A EAU)	2.70
- FAIT TOUT (241) Ø 32	109.50	- VERRE NAPOLI 18 CL (VERRE A VIN)	2.60
- FLUTE ELEGANCE 13 CL	2.55	- VERRES DURALEX 16 CL	1.00
- GANTS ANTICHALEUR	25.10		

2 – Cimetière

	1 ^{ère} Demande	Renouvellement
Jardin du souvenir	Gratuit	Néant
Plaque nominative		10 €
Mini-caveau 20 ans	210 €	105 €
Columbarium 20 ans	900 €	450 €
Concessions		
Simple 30 ans	74 €	37 €
Simple 50 ans	148 €	74 €
Double 30 ans	148 €	74 €
Double 50 ans	294 €	147 €
Caveau simple 30 ans	116 €	58 €
Caveau simple 50 ans	232 €	116 €
Caveau double 30 ans	232 €	116 €
Caveau double 50 ans	462 €	231 €

3 - Distillerie

Distillerie	La journée
Personne habitant Nommay	17 €
Personne extérieur à Nommay	35 €

4 - Photocopies

Photocopies	
Photocopie A4 noir et blanc	0.20 €
Photocopie A4 couleur	0.60 €
Photocopie A3 noir et blanc	0.40 €
Photocopie A3 couleur	1.20 €

Les associations foyennes et les étudiants (sur présentation d'un justificatif) bénéficient d'une réduction de 50 % sur les tarifs photocopies

5 – Location de matériel

Location de matériel aux particuliers Foyens	
Tonnelle Blanche	
Location 1 tonnelle	30 €
Caution tonnelle	650 €
Set de brasserie	
1 table + 2 bancs (ou 6 chaises exceptionnellement pour une utilisation intérieure)	5 €

Nota : location valable pour 2 jours maxi

6 – Location arbres fruitiers

Location d'arbres fruitiers aux Foyens	La journée
1 pommier	15 €
1 prunier	20 €
1 mirabellier	25 €
1 noyer	30 €
1 cerisier	35 €

Nota : Inscription en Mairie / Désignation de(s) l'arbre(s) concernés / Présentation d'une assurance obligatoire

COMMUNE DE NOMMAY
Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2025
7/10

7– Foyothèque

OBJET	DESIGNATION	UNITE	TARIFS
<u>Inscriptions</u>	Inscription pour tous		Gratuit
<u>Retard retours docs</u>	A partir de la 3 ^e semaine de retard		Remboursement au prix du neuf
<u>Détérioration</u>	En cas de perte ou détérioration conséquente d'un livre, d'un document, d'une revue, d'un CD ou d'un DVD	Par support	Remboursement au prix du neuf
	En cas de perte ou détérioration d'un matériel périphérique aux supports multimédias (pochette, boîtier, notice...)	Forfait par matériel	1.50 €
<u>Wifi-public</u>	Accès à internet	Heure	Gratuit
<u>Boissons</u>	Thé/tisane/infusion/café/eau	1	0.50 €
<u>Ateliers</u>	Avec matières et matériaux	Par personne	5 €
	Avec petites fournitures		2 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** :

- **De valider** les tarifs municipaux 2026 ci-dessus énoncés
- **D'autoriser** le Maire à émettre des titres de recettes correspondants.

Cette décision est adoptée à : **L'UNANIMITÉ**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ Cédric VUILLEMOT :

- Indique que la quête annuelle de la Toussaint du Souvenir Français, se tient de mi-octobre, à mi-novembre, via des urnes de quêtes mises sur la grille du cimetière, et sur les comptoirs des commerçants qui l'acceptent.
- Rappelle la tenue ce soir d'un concert de Blues au Pinky Bar, par un groupe invité par la Maison des Productions de l'Impossible, qui a déjà fêté ses 30 ans en 2024 . Les Productions de l'Impossible produisent régulièrement des groupes étrangers ou de passage dans la région sur les scènes locales comme le Pinky Bar.
- Informe que Virginie Rémond, a annoncé la mise en vente du Pinky Bar pour ses 60 ans, qu'elle va fêter lors d'une soirée concert le 12/12. Elle espère trouver un repreneur pour poursuivre les activités actuelles du Pinky Bar. Gigi sera encore là cette année pour être notre partenaire de la Fête de la Musique, si la commune le souhaite.

➤ Thierry THEVENOT :

- Résume le déroulé de la réunion du 7/11 avec PMA et les différents intervenants en préparatif des travaux de confortement de la digue PL1 en rive droite de la Savoureuse (zone amont du parking PL. Chemin des Venottes).

Travaux sur une longueur de 80m qui consistera à planter des palles-planches au niveau de la digue existante. Mise en place du chantier et début des travaux le 24/11 pour une durée de 4 semaines. La circulation et le stationnement seront perturbés dans cette zone du fait de l'accès des engins de chantier et des stockages de matériels sur la zone d'intervention. Les riverains seront impactés par le bruit très important occasionnés par ces travaux ! (Maîtrise d'ouvrage : PMA - Maîtrise d'oeuvre : Artelia - Entreprise de travaux : MK Battage)

COMMUNE DE NOMMAY

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 10 novembre 2025

- Indique que la nouvelle zone de 'l'école du dehors' a été agencée ce jour. Rendez-vous le 14/11 avec les institutrices concernées pour une visite sur le terrain.

Monsieur le Maire tient à remercier D.FRICHET pour son intervention avec son Quad afin de nous aider à déplacer les troncs.

➤ **Christiane MEHRENBERGER :**

- Signale une demande de riverains au sujet d'un trou en formation rue des Tilleuls et également une demande de taille d'arbres.

Monsieur le Maire informe d'une nouvelle campagne de rebouchage (macadam à froid) sera réalisée sur le village d'ici cette fin d'année par le Service Technique.

Pour la taille, une analyse du cadastre sera réalisée pour déclencher des travaux si nécessaire, sujet piloté par T.THEVENOT.

➤ **Philippe MEILLET:**

- Informe des nuisances et des risques sécurité du fait de stationnements gênants et inappropriés rue sous Vernois (Ets Barber) et Grande rue (Ets BestAuto).

E.KORNPROBST prend en compte à nouveau cette plainte et en fera part à notre Policier Municipal.

➤ **Elodie LAURENT :**

- Annonce la réalisation du futur Foy'Infos.

➤ **Jean-Michel GRANDJEAN :**

- Demande des explications sur les travaux effectués au cimetière (séparation zone des tombes / zone accessible aux véhicules).

T. THEVENOT explique le bien-fondé de cette nouvelle clôture, les normes en vigueur et rappelle certaines règles de civisme adaptées sur ce secteur.

- informe de la taille régulière d'arbuste par un administré rue des Essimonts.

E. KORNPROBST fera un point avec V.HOFF au sujet des travaux de taille dans cette zone.

➤ **Sophie FAIVRE :**

- Revient sur le sujet des nombreux chats errants rue sous le Coteau (sujet évoqué par JM GRANDJEAN lors de précédents Conseils Municipaux). Les gardes nature de PMA sont en train de se rapprocher des riverains afin de déposer des cages pour capturer et stériliser les félinis du coin. Cela peut éviter la prolifération mais ne résoudra pas les cas d'insalubrités connus ce jour. C'est aussi le civisme des propriétaires qui est en cause ! Sujet en cours.

- Rappelle l'organisation de la traditionnelle soirée des 'Lumières de Noël' le samedi 22/11 à La Foyothèque et aux abords (animations pour enfants, allumage du sapin, saveurs de Noël) un sympathique moment où les Foyens apprécient toujours de se rencontrer. Le compte rendu de la réunion du 5/11 est diffusé.

- Témoigne du succès de notre nouveau Marché Foyen (1er samedi matin de chaque mois). Pour sa 2ème édition, le 1er novembre, 11 marchands ont accueilli de nombreux Foyens et quelques voisins. C'est un réel succès. Rendez-vous le 6 décembre !

- Signale à nouveau des stationnements gênants rue de Grand-Charmont (en aval de la rue des Bancs). Risque sécurité et problème pour le camion du ramassage des ordures ménagères. De plus l'hiver arrivant le déneigement ne pourra pas être réalisé.

E.KORNPROBST prend en compte cette nouvelle plainte et en fera part à notre Policier municipal.

- Indique des lampes de rues défectueuses (rue de Grand-Charmont, rue des Bancs, rue de la Combe). *Monsieur le Maire rappelle le passage mensuel de la société Citeos, ils interviennent sur tout le village avec une liste d'anomalies que nous leur fournissons. Chacun de nous doit signaler toutes pannes au secrétariat au fil des jours pour un meilleur résultat.*

➤ **Béatrice DUFOUR :**

- Rappelle la soirée avec l'Université Ouverte de Franche-Comté, d'une conférence 'Se soigner avec les plantes', un vrai succès, on a dû refuser des spectateurs. La soirée du 20/11 "Les petites fugues". Et l'atelier pour enfants aux "Lumières de Noël" le 22/11.

- Demande aux bonnes volontés de l'aide pour la décoration de Noël (jardinières, sapin et les abords) prévue le 19/11.

➤ **Françoise CIRET :**

- Revient sur l'après-midi et soirée d'Halloween, un super moment où tout s'est bien déroulé, plus de 50 enfants y ont participé ainsi qu'un petit groupe du Périscolaire.
- Rappelle le petit déjeuner du Téléthon le 6/12 et le Marché de Noël le 7/12.

➤ **Monsieur le Maire termine ce tour de table par quelques informations générales et diverses, il informe :**

- De l'intervention toujours en cours dans le village de l'entreprise foyenne T1 pour la rénovation de la signalisation verticale.
- De l'entretien (suite à demande) du chemin reliant le lotissement 'Hautes de Versenes' et la rue des Vosges a été entrepris. A ce sujet, nous sommes actuellement en cours de transaction avec Monsieur GUILLOT pour acquérir une partie de ce sentier.
- De l'annulation de la cueillette des noix qui était prévu avec PMA et la Banque alimentaire. Calendrier chargé et cueillette déjà réalisée !
- De la réception d'un courrier de riverains, rue de la Chapelle, au sujet du projet de lotissement Néolia (pour rappel : réunion publique du 17/09).
- De la présence d'un nouveau nid de frelons. Une future conférence (fin janvier, date à figer) sur le Frelon asiatique.
- Des réparations mécaniques effectuées sur le véhicule communal Maxity. Reconnu apte au service ! Prochain contrôle technique prévu en janvier.
- D'une demande de salle pour une nouvelle activité 'Pilates' sur la commune, par 1/2 journée, plutôt le samedi matin. Décision prise de mutualiser la salle adaptée à ce type d'activités, rue sur la Tour et utilisée fréquemment actuellement par l'association 'Les petits chaussons'. Contact pris avec le demandeur et rendez-vous prévu le 12/11 avec Madame la présidente de l'Association concernée.
- Du repas des aînés le 14/12 et rappelle que tous les conseillers sont invités à venir servir lors de cet événement.
- Des remplacements de 3 chaudières par l'entreprise Racine (Périscolaire, Espace 1790 et Salle rue sur la Tour).
- De la prochaine réalisation d'un regard au fond de la rue Sous le Coteau pour éviter les inondations.

Séance levée à 20h55

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,
Thierry BOILLOT

